



Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de
la formation, de la jeunesse
et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

COPIE

consultation
13
(2016)

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Madame Esther Ritter
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Lausanne, le 20 mai 2016

Ouverture de la procédure d'audition
Révision partielle de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr)

Madame,

La révision partielle de l'OMPr doit permettre de disposer des bases légales nécessaires à une conversion généralisée en notes des résultats obtenus dans le cadre des examens menant aux diplômes de langue étrangère. Cette conversion ne sera plus seulement possible pour les examens réussis, mais également pour les examens non réussis, à la condition que tous ces examens soient reconnus par le SEFRI et ne remontent pas à plus de trois ans. L'objet cité en titre a retenu ma meilleure attention et j'ai l'avantage de vous faire part de la position du Canton de Vaud sur ce dossier.

De notre point de vue, la limitation de la durée de validité des examens va à l'encontre du principe selon lequel les acquis de formation préalablement obtenus ne doivent pas être négligés. Cela d'autant plus que ce genre de diplôme de langue s'obtient généralement au plus tôt entre 15 et 17 ans et que la maturité professionnelle s'obtient, elle, au plus tard entre 20 et 23 ans. Le temps autorisé entre l'obtention du diplôme de langue et l'obtention de la MP nous semble donc de la sorte clairement limité, et toute indication plus spécifique devient inutile. Nous vous proposons donc de renoncer à l'art. 23 al. 4, lettre b « L'examen de diplôme ne remonte pas à plus de trois ans au moment du début de l'enseignement menant à la maturité professionnelle ».

Pour le reste nous approuvons le texte mis en consultation.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à ces lignes et vous adresse, Madame, mes respectueuses salutations.



Anne-Catherine LYON

Copie

- M. Roland Ecoffey, chef d'office des affaires extérieures